

**REGLEMENT du CHALLENGE JEAN-LOUIS BROUSSEAU**  
**Édition du : 08/10/2015 – (Révisions du 15/09/2016 - 03/10/2017 - 05/09/2018)**

Afin d'éviter les inscriptions fantômes ou farfelues, il sera demandé une participation collaborative d'un montant de 5euros pour l'engagement au challenge. Cette cagnotte sera utilisée pour financer l'achat des balles distribuées pour les phases finales.

Phases qualificatives :

Du Lundi 1er octobre 2018 au dimanche 09 juin 2019 en soirée. Les joueurs ou joueuses inscrits au challenge joueront leurs matchs quand ils le souhaitent contre leurs adversaires, après entente préalable entre eux pour fixer la date et l'heure de la rencontre. (Pour 2018/2019 le calendrier de rencontres qui vous était jusqu'ici proposé n'est pas reconduit car non respecté. Il faut avoir joué au minimum 1 match avant le 31/12/2018).

Réservation des courts :

Attention : avant de prévoir une date pour votre rencontre, consultez les panneaux d'affichage ainsi que les infos sur le site internet ou le Forum du club car les courts peuvent être déjà pris en priorité pour les compétitions régionales les samedis et les dimanches. Le mieux étant d'utiliser de préférence le module de réservation des courts sur notre site internet, rubrique "RESERVATION".

Résultats des matchs du challenge :

Les parties se jouent au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches. Les matchs interrompus (blessures, intempéries, incidents...) seront rejoués intégralement après entente préalable, s'ils ne peuvent se terminer dans la journée.

En cas de litige s'en remettre aux organisateurs.

Décompte des Points :

	<u>Joueur gagnant</u>	<u>Joueur perdant</u>
Match en 2 sets :	4 points	1 point
Match en 3 sets :	3 points	2 points

Enregistrement :

L'un des deux joueurs ou joueuses (par défaut le vainqueur) pourra communiquer le résultat :

- 1) de préférence en ligne sur notre site internet, au moyen du formulaire d'envoi d'un résultat de rencontre.  
(Par cet outil, la mise à jour des résultats et des points obtenus se calcule en temps réel et est visible instantanément !)
- 2) par mail à l'adresse : [contact@tennisclubssaintpaulais.fr](mailto:contact@tennisclubssaintpaulais.fr)
- 3) par SMS auprès de Jean-Pierre au 06.18.00.64.35 ou de Lionel au 07 86 73 90 33.

Les résultats des matchs et tableau de classement seront consultables en ligne et en temps réel sur le site internet du club rubrique "CHALLENGE". Afin de respecter la confidentialité des matchs, cet accès privé n'est pas consultable par le public et nécessite d'être connecté avec votre code d'accès.

Bonus matchs :

Tout joueur ou joueuse inscrit(e) qui n'aurait accompli aucun match au 31/12/2018 sera éliminé du challenge.

Afin d'encourager la participation de tous et de récompenser les participant(e)s de leur régularité, il sera attribué des bonus :

- au soir du 31/01/2019, les joueurs ayant effectué un minimum de 5 rencontres auront un premier bonus de 4 points.
- au soir du 31/03/2019, les joueurs ayant effectué un minimum de 10 rencontres auront un second bonus de 3 points.

Le total des points bonus sera donc de 7 points au maximum.

Pour participer aux phases finales, un joueur devra avoir disputé un minimum de 10 matchs et être classé parmi les 12 premiers.

Egalité entre deux joueurs : le résultat de la rencontre les ayant opposés désignera leur classement respectif.

Egalité entre plusieurs joueurs : il sera tenu compte du set-avérage.

Les 12 premiers sont qualifiés pour le tableau final, les 4 premiers étant qualifiés d'office pour les ¼ de finale.

Du 5ème au 12ème, matchs de barrage pour accéder aux ¼ de finale.

Nouveauté 2019 :

L'inscription au challenge vous engage auprès des autres partenaires. En cas d'indisponibilité temporaire (blessure, maladie, imprévu) vous empêchant de jouer pendant une durée définie, vous êtes prié(e) de le signaler à l'organisation et il vous faudra rattraper les matchs en retard dès que possible. Par contre, en cas d'abandon définitif au cours des phases qualificatives, afin de ne pas perturber la suite de la compétition, signaler officiellement votre intention dès que possible aux organisateurs afin d'en informer les partenaires restant à jouer qui se verront attribuer chacun 1 match supplémentaire en compensation, sans gain de points. Tout joueur qui ne respecterait pas ces consignes de bonne conduite et de fair-play sera suspendu de challenge pour la saison suivante.

Dates des phases finales :

Matchs de barrages : du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2019 dernier délai. Les qualifiés doivent se contacter entre eux pour fixer le jour et l'heure de la rencontre à leur convenance. Prière d'en avvertir les organisateurs svp.

Phases finales : à partir du lundi 17 juin 2019 (dates à définir au moment).

Le trophée du challenge Jean-Louis Brosseau détenu par le vainqueur de l'année précédente sera remis en jeu et récompensera le nouveau vainqueur qui le conservera jusqu'à la prochaine édition.

Tout participant au challenge s'engage à respecter le présent règlement qui sera appliqué strictement dans son intégralité, l'organisation se réservant le droit d'y apporter toute modification qui s'avèrerait nécessaire dans l'intérêt des joueurs ou du Club.

**BON CHALLENGE A TOUS**